

Article 43 du Règlement

Que la Chambre félicite l'Association pour la protection de l'automobiliste de son initiative, et, en outre, que le ministre de la Consommation et des Corporations traîne les sociétés pétrolières devant les tribunaux pour que tous les Canadiens puissent enfin connaître la vérité sur cette affaire de fixation des prix.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE LES CULTIVATEURS ET LES CRÉANCIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, la gabegie du gouvernement, qui est à l'origine de l'inflation et des taux d'intérêt élevés, a mis notre collectivité agricole dans une situation extrêmement précaire. Si de nombreux agriculteurs ont été expulsés de leur ferme, de nombreux autres sont sur le point de faire faillite. Nous sommes aux prises, je le crains, avec une situation analogue à celle qui a existé au cours des noires années 30. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que le gouvernement, ayant reconnu qu'il y va de l'intérêt national de maintenir sur leurs terres les agriculteurs qui sont des producteurs efficaces, modifie la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, de façon que les agriculteurs puissent l'utiliser efficacement pour éviter la faillite.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LES RÈGLEMENTS ET LES PERMIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a apporté bien des modifications inutiles et déraisonnables aux règlements régissant l'octroi de permis et les activités des titulaires qui se livrent à la pêche. Dans bien des cas, ces nouvelles règles ont été extrêmement onéreuses et n'ont pas permis de conserver une seule espèce ni d'améliorer les normes d'hygiène applicables au poisson. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

● (1410)

A. Qu'aucune modification ne soit apportée aux règlements régissant la pêche et la transformation du poisson avant d'avoir bien consulté les intéressés directs, afin que les fonctionnaires des Pêches et des Océans ainsi que les pêcheurs eux-mêmes comprennent parfaitement les répercussions et les avantages ou les inconvénients de ces modifications.

B. Que l'on entreprenne immédiatement une révision de la réglementation actuelle et des conditions d'octroi des permis afin de supprimer certains obstacles à l'efficacité et à la rentabilité de cette industrie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA MENACE DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN D'INTERROMPRE LE SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre afin de soulever une question de nature urgente. Étant donné que la Commission d'énergie du Nord canadien menace de priver d'électricité les habitants de Field, en Colombie-Britannique, parce que ces gens refusent d'acquitter leur facture afin de protester contre leurs tarifs d'électricité qui sont quatre fois plus élevés que dans d'autres localités analogues de la Colombie-Britannique, et comme le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a promis de négocier une baisse des tarifs pour la localité de Field, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que la Chambre charge le ministre de l'Environnement et la Commission d'énergie du Nord canadien de négocier la réduction des tarifs pour la localité de Field et de garantir à ses habitants qu'ils ne seront pas privés d'électricité.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

LA DISPOSITION RELATIVE AU REVENU DE PENSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, des milliers de retraités de condition modeste ont préféré se priver d'une partie de leur revenu dans leurs premières années de retraite afin, grâce à des REER, d'assurer un revenu à leur conjoint ou de se protéger contre l'inflation. Il est révoltant que le gouvernement, lui-même le principal responsable de l'inflation, retire à ces Canadiens indépendants la déduction de \$1,000 sur le revenu de pension. Je propose, avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que cette proposition cruelle et inhumaine du budget soit immédiatement abandonnée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?